

Concertation pour l'aménagement de l'avenue Jean Cordier

Réunions sectorielles des 13,15 et 16 novembre 2023

Avenue Jean Cordier, quartier des Musiciens, quartier Vallon et
quartier Verthamon Haut-Brion

Ordre du jour

- Introduction (5')
- Retour sur la première étape de concertation(13')
- Présentation des projets à venir (35')
 - Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens
 - Une nouvelle étape d'expérimentation
- Echanges (15')
- Zoom sur le projet et ses implications 20'
- Echanges (30')
- Conclusion (2')

Stéphane Mari

Adjoint aux proximités, mobilités, sécurité et espaces publics. Conseiller métropolitain

Retour sur la première phase de concertation

RESPUBLICA



Le périmètre concerné par la concertation



La démarche de concertation



Réunion de
lancement de la
concertation

18/11/21



Rencontre de
proximité dans
l'espace public

14/01/22



Diagnostic en
marchant

15/01/22



Atelier participatif

10/03/22



Réunion publique
de restitution

12/05/22

Site de la participation de



du 8 novembre 2021 au 12 mai 2022

6 MOIS DE
CONCERTATION

192 PARTICIPANTS
toutes rencontres
confondues

6 RENCONTRES

48 CONTRIBUTIONS
DÉPOSÉES EN LIGNE

Les grandes thématiques ressorties de la concertation

APAISER LA CIRCULATION

**SECURISER LES DEPLACEMENTS
ET CONFORTER L'OFFRE DES TRANSPORTS EN COMMUN**

AMELIORER LE CADRE DE VIE DES RIVERAINS

DES DEBATS SUR LE PARTAGE DE LA VOIRIE ET LE MAINTIEN DU DOUBLE SENS

DES DEBATS SUR LA REDUCTION DES PLACES DE STATIONNEMENT

6 grands objectifs de projet à l'issue de la concertation

Améliorer la marche

- Mettre en accessibilité PMR des trottoirs sur tout l'itinéraire
- Adoucir les entrées charretières
- Homogénéiser des revêtements adaptés aux PMR
- Engager la réflexion sur les trottoirs traversants dans la poursuite des études



Sécuriser les traversées

- Améliorer la visibilité des traversées
- Augmenter leur nombre
- Mettre en œuvre des dispositifs de modération des vitesses aux traversées fréquentées

Améliorer l'éclairage

- Renouveler le matériel
- Mettre en place un éclairage intelligent ?



6 grands objectifs de projet à l'issue de la concertation

Apaiser les circulations

- Etendre la zone 30



- Intégrer des aménagements de modération des vitesses



- Plus de pédagogie ?
 - Radar pédagogique ?
 - Feux verts récompense ?



Rendre les transports en commun plus accessibles

- Mettre en accessibilité les arrêts
- Mieux équiper les arrêts



Conforter la circulation à vélo sur chaussée

- Du fait de l'impossibilité technique d'un aménagement en site propre, tendre vers les conditions optimales d'un partage de la voirie entre vélos et voitures.
- Des mises à sens unique de sections de l'avenue pour réduire les trafics au global.
- Améliorer la visibilité des vélos sur la chaussée par la signalisation.

Le programme de l'avenue Jean Cordier en résumé

- Une amélioration forte des déplacements à pied sur l'avenue par la mise en accessibilité PMR de l'ensemble des trottoirs et la sécurisation des traversées.
- Une recherche d'un apaisement des circulations motorisées (zone 30, plateaux)...
- ... pour conforter les déplacements à vélos sur la chaussée.
- ... tout en garantissant le passage des bus dont les conditions d'attente aux arrêts seront améliorées.
- Intégrer le végétal dans l'aménagement quand les emprises le permettent

Présentation des projets

RESPUBLICA



L'enfouissement des réseaux aériens entre Avenue des Erables à Rue Claude Debussy

Vers une nouvelle étape d'expérimentation

RESPUBLICA



La Loi LOM

la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite « LOM » a modifié **l'article L 228-2 du Code de l'environnement**, article fondateur relatif aux aménagements cyclables introduit en 1996 par la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (dite « loi LAURE »).

Cet article consacre une obligation, pesant sur les gestionnaires de voirie, de créer des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants. Cette obligation naît à l'occasion des réalisations ou des rénovations de voies urbaines et elle doit être satisfaite en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

Cette disposition, précisée au fil des ans par la jurisprudence, fait aujourd'hui l'objet d'une réécriture :

*"A l'occasion des **réalisations ou des rénovations** des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements prenant la forme de **pistes**, de **bandes cyclables**, de **voies vertes**, de **zones de rencontre** ou, **pour les chaussées à sens unique à une seule file**, de **marquages au sol**, en **fonction des besoins et contraintes de la circulation**. Lorsque la réalisation ou la rénovation de voie vise à créer une voie en site propre destinée aux transports collectifs et que l'emprise disponible est insuffisante pour permettre de réaliser ces aménagements, l'obligation de mettre au point un itinéraire cyclable peut être satisfaite en autorisant les cyclistes à emprunter cette voie, sous réserve que sa largeur permette le dépassement d'un cycliste dans les conditions normales de sécurité prévues au code de la route.*

Le type d'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de mobilité, lorsqu'il existe."

L'évolution du projet

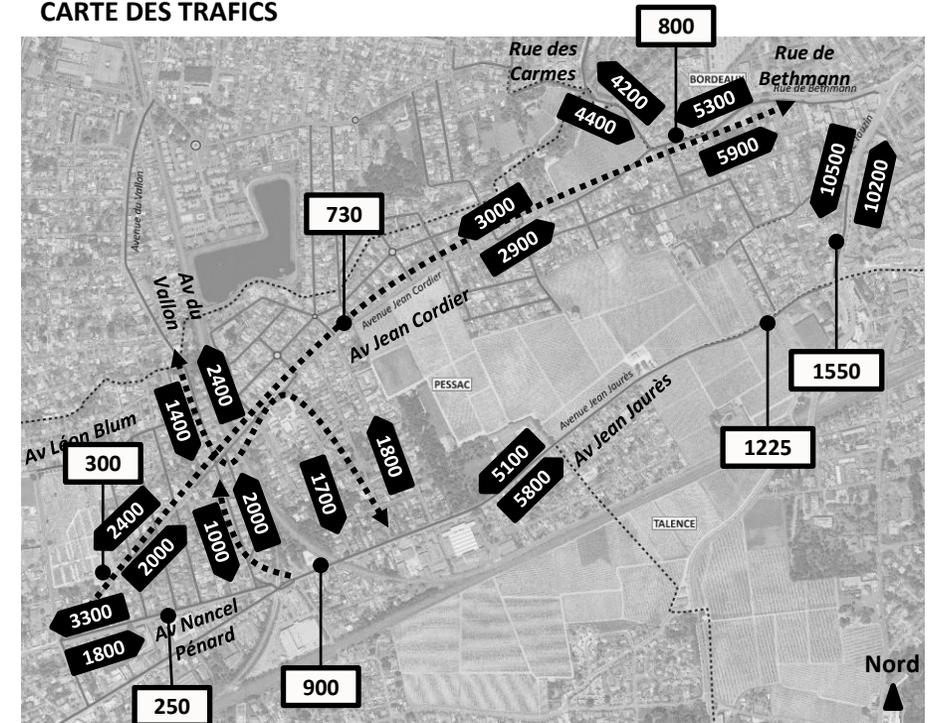
- Bordeaux Métropole s'appuie sur l'abaque du CEREMA (voir ci-contre) pour vérifier la compatibilité des projets avec la LOM.
- Dans les conditions actuelles de circulations, une piste cyclable est préconisée par l'abaque (cadre rouge). Or les emprises de l'avenue ne le permettent pas.
- L'objectif retenu est alors d'étudier la faisabilité d'une réduction des trafics pour se mettre dans les conditions plus favorables aux circulations des vélos sur la route.

V85 VITESSE LIMITE RÉELLEMENT PRATIQUÉE	TRAFFIC MOTORIZÉ EN UNITÉS DE VÉHICULE PARTICULIER PAR JOUR (DANS LES DEUX SENS)	DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR)		
		RÉSEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFFIC >2000 CYCLISTES/JOUR)
30 KM/H OU MOINS	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue ou piste cyclable
	2000 A 4000	Trafic mixte	Bande cyclable ou trafic mixte	Piste cyclable
	> 4000	Piste ou bande cyclable		
50 KM/H	< 1500	Trafic mixte		Piste cyclable
	1500 A 6000	Piste ou bande cyclable		
	> 6000			
70/80 KM/H	< 1000	Trafic mixte	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable
	1000 A 4000	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable ou voie verte	
	> 4000			
RÉGIME DE PRIORITÉ		À choisir selon le contexte		Prioritaire sur le trafic sécant

A l'échelle de l'avenue : Les enquêtes de circulation

- Fin 2022 : campagne de comptages et enquêtes origines/destination pour comprendre le fonctionnement des circulations sur l'avenue.
- 2023 : Analyse des comptages et mise en évidence de plusieurs éléments :
 - L'écart de trafic entre Cordier et Jaurès est important sur les véhicules motorisés mais pas pour les vélos.
 - Une différence de charge de trafics entre les sections à l'est et à l'ouest des voies SNCF.
 - De très forts pics des trafics aux heures de pointes et avenue Jean Cordier « calme » en journée.
 - Une mise à contribution du quartier des Musiciens dans les circulations pour compléter l'avenue du Vallon dans les liaisons nord-sud.

CARTE DES TRAFICS



← - - - - - → Mouvements principaux sur l'avenue Jean Cordier

1800 Trafic moyen jours ouvrés en véh/j

250 Comptage vélo 7h – 19h

A l'échelle de l'avenue : Les simulations de trafics

- 2023 : Simulations de différents scénarios de circulation sur l'avenue : mises à sens uniques de courtes sections et test de différents sens, mise à sens unique intégrale, fermeture du passage sous les voies SNCF...
- Il en ressort les éléments suivants :
 - Des mises à sens uniques de courtes sections ont un effet équivalent à celui d'une mise à sens unique intégrale.
 - Les mises à sens uniques intégrales provoquent un léger rebond des circulations sur la voie conservée.
 - Il est nécessaire de compléter les actions sur l'avenue Jean Cordier par des plans de circulations plus contraignants sur les secteurs résidentiels afin d'éviter un retour des véhicules sur l'avenue.
 - Les modifications de circulation sur Jean Cordier s'appuient sur le maillage du réseau structurant pour compenser le sens supprimé.

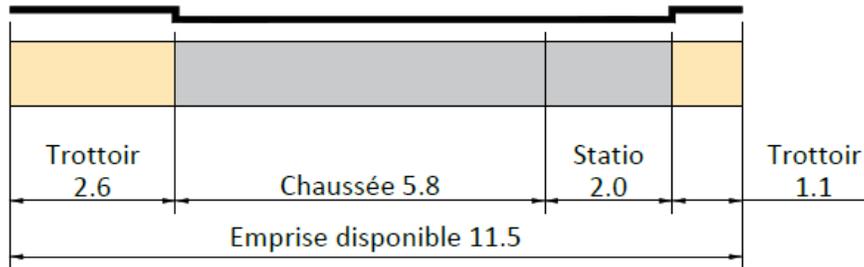
A l'échelle de l'avenue : La solution privilégiée

- Une mise à sens unique de deux sections pour bloquer les flux entrants sur l'avenue Jean Cordier :
 - A l'est, au niveau du carrefour avec la rue des Carmes et la rue de Bethmann.
 - A l'ouest, entre la rue Maurice Faye (ou Domecq) et l'avenue des Erables (pour maintenir la desserte du cimetière).
- **Le sens supprimé serait remplacé par une voie dédiée aux bus + vélos** afin de ne pas impacter la ligne 24 et les services de secours.
- Impact sur la voie : dans l'immédiat, seulement du marquage pour donner un peu plus de largeur à la voie bus + vélo.



A l'échelle de l'avenue : L'extrémité est

Profil en travers existant



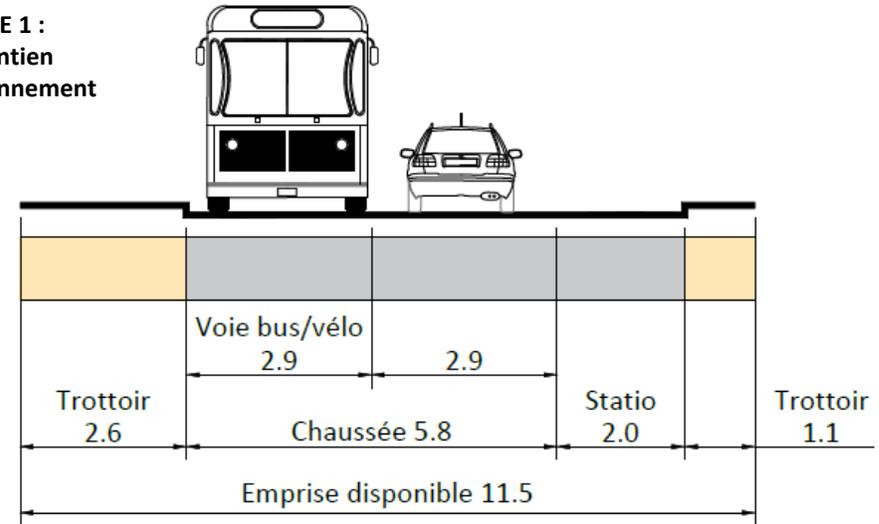
L'emprise actuelle de la voirie est relativement réduite (5,8 m) du fait du débord du stationnement sur la chaussée.

En phase d'expérimentation, deux choix sont donc possibles :

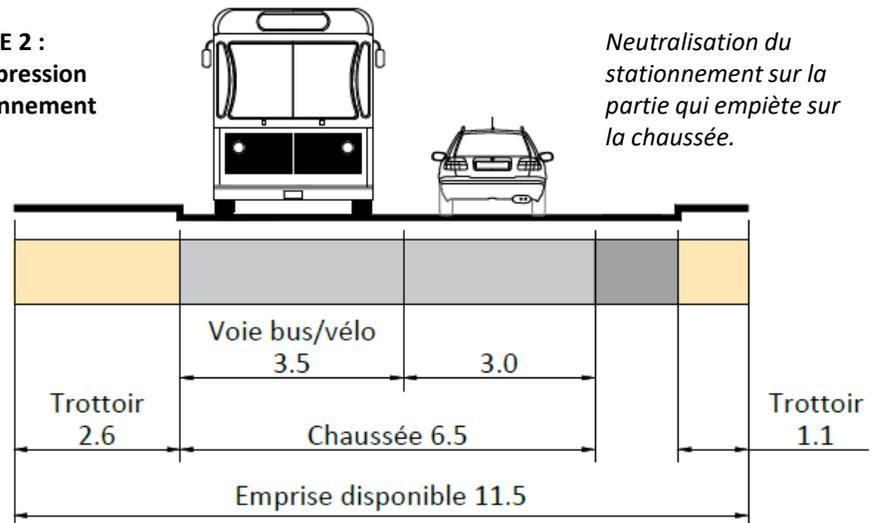
- Avec maintien du stationnement : l'aménagement se ferait dans les 5,8 m mais serait peu confortable pour les vélos.
- Avec suppression du stationnement : la voie pourrait être élargie à 6,5 m (largeur de la voirie au niveau des points durs).

Profils en travers en expérimentation

VARIANTE 1 :
avec maintien
du stationnement



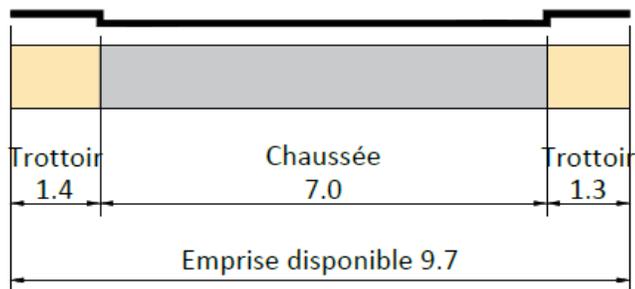
VARIANTE 2 :
avec suppression
du stationnement



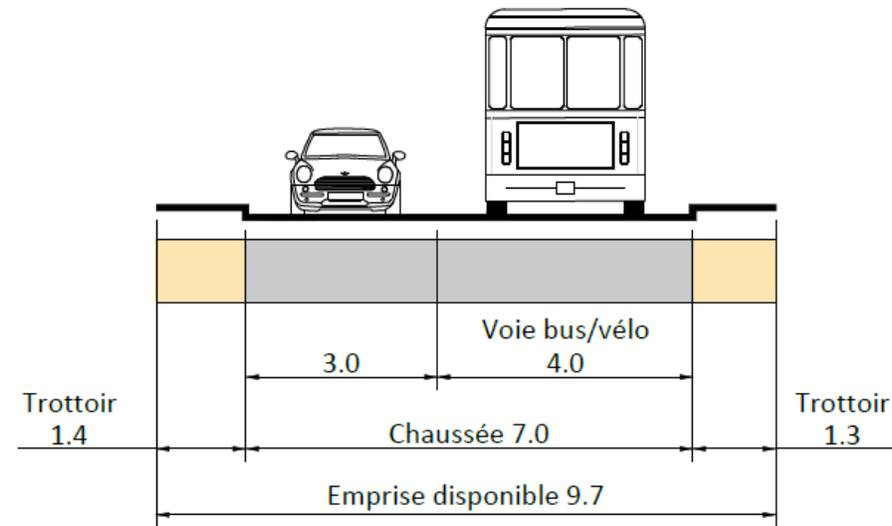
A l'échelle de l'avenue : L'extrémité ouest

AVENUE JEAN CORDIER – SENS UNIQUE OUEST

Profil en travers existant



Profil en travers en expérimentation



A l'échelle des secteurs résidentiels parcourus par l'avenue Jean Cordier

- **Constat global :**

- Des voies étroites mais rectilignes et à double sens.
- Du stationnement toléré mais qui n'est pas cadré : stationnement sur les passages piétons, devant les entrées charretières...
- Des trottoirs non accessibles au PMR et inconfortables.

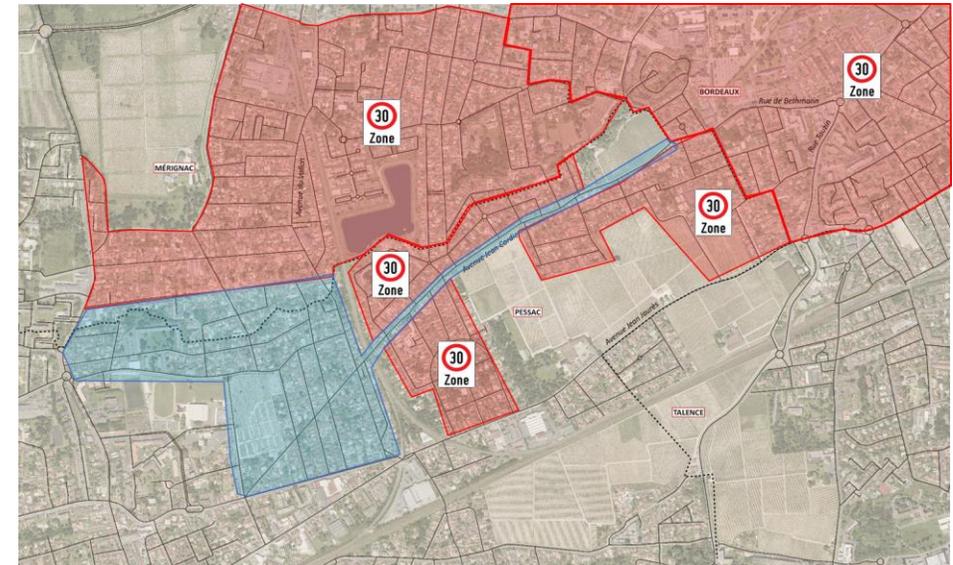
- **Actions à engager :**

- Dès l'expérimentation :
 - Extension de la Zone 30 sur les dernières voies des secteurs non concernés.
 - Test des sens uniques et de leur effet
- A moyen/long terme :
 - Formalisation des sens uniques
 - Organisation du stationnement, si possible en alternat pour casser les prises de vitesses.
 - Marquage vélos complémentaires : contre-sens cyclables formalisés

Rue de Tunis :
Stationnement sur voie de circulation



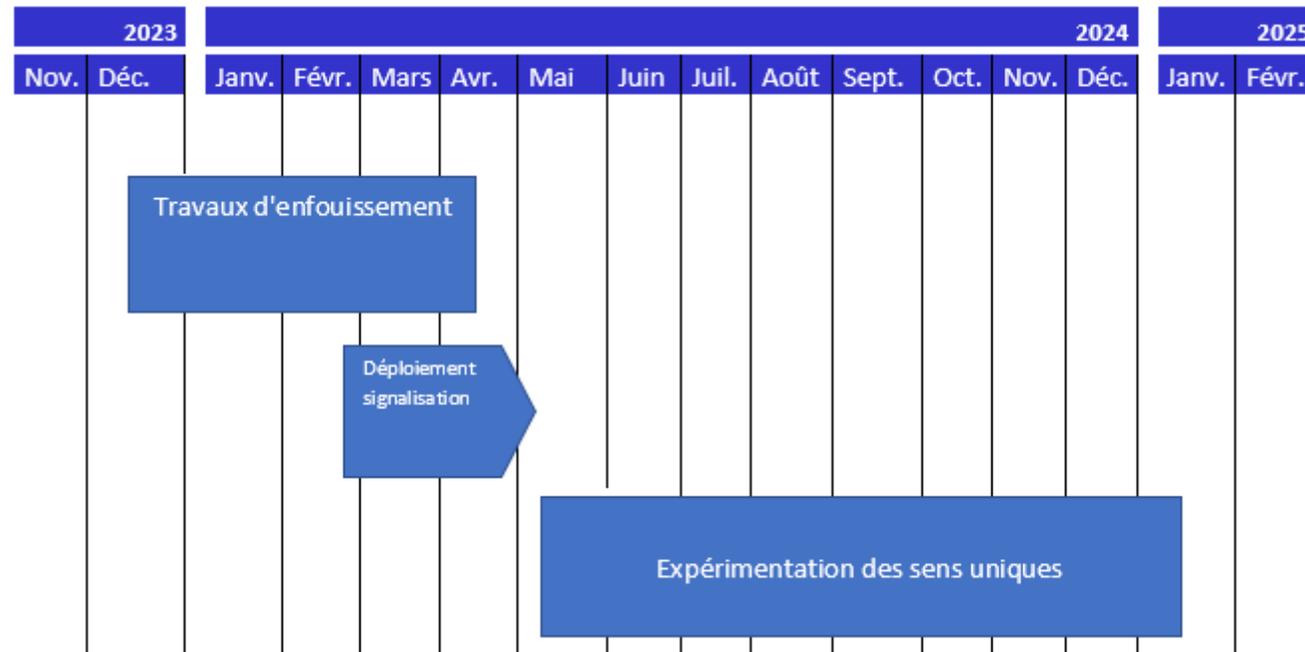
Rue des Prévoyants :
Stationnement à moins de 5m
d'un passage piéton

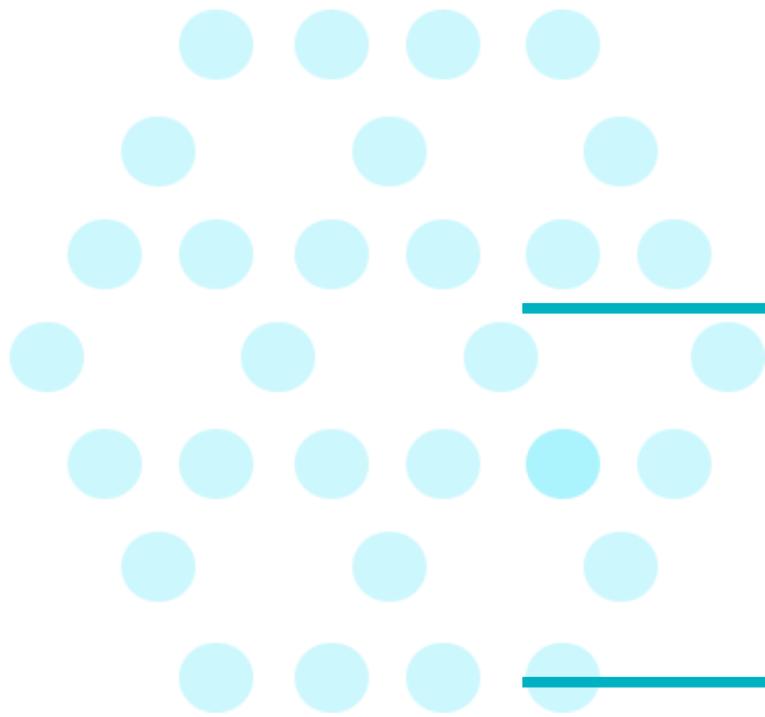


 Zones 30 existantes

 Extension de Zone 30 proposée

Les calendriers opérationnels





A vous la parole !

Le projet au niveau du quartier des Musiciens

RESPUBLICA



Zoom sur l'avenue Jean Cordier au niveau du quartier des Musiciens

- Un secteur déjà soumis à un itinéraire de transit pour décharger Vallon.
- Des voies confortables
- Un groupe scolaire à desservir

Objectifs du plan de circulation :

Assurer la desserte du groupe scolaire.

Maintenir une liaison nord <-> sud efficiente.

Limiter la dispersion des trafics sur les voies résidentielles.

Limiter les flux venant de Jean Jaurès.



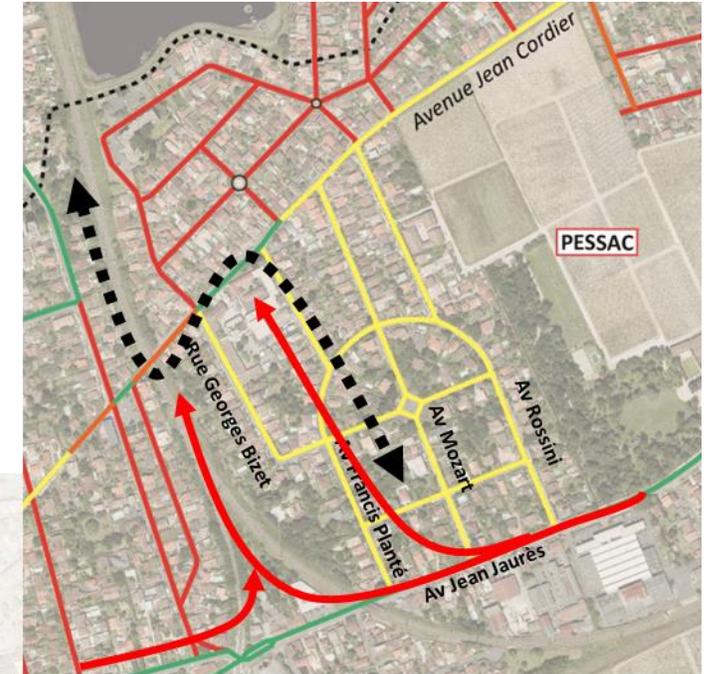
Av. Mozart



Rue Massenet

LÉGENDE
Mesure des emprises

	Emprise > 12 m
	Emprise d'environ 10 m
	Emprise d'environ 9 m
	Emprise d'environ 8 m et moins

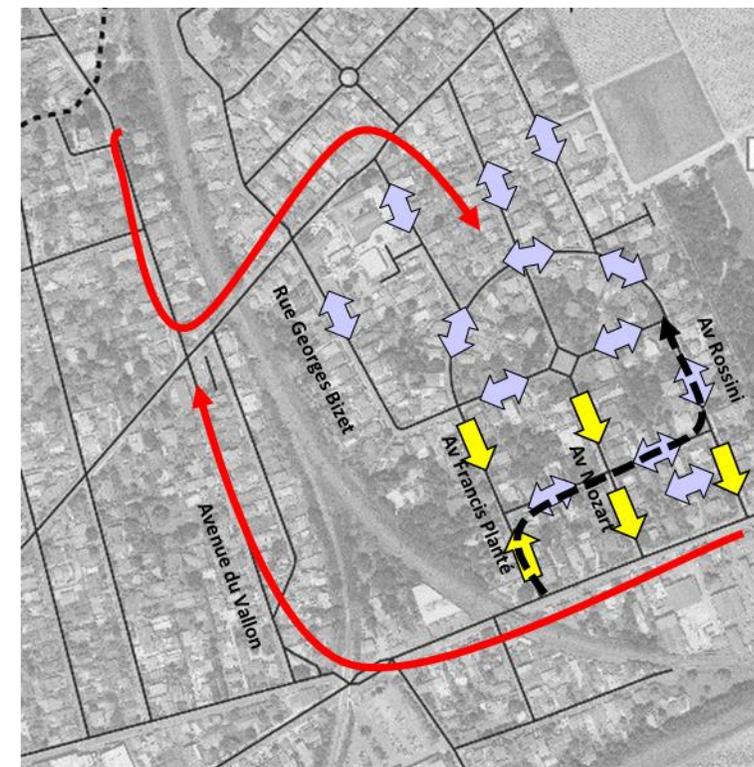


 Itinéraires de report des trafics après la mise à sens unique

 Sens unique existant

Les impacts du projet sur le quartier des Musiciens : proposition 1

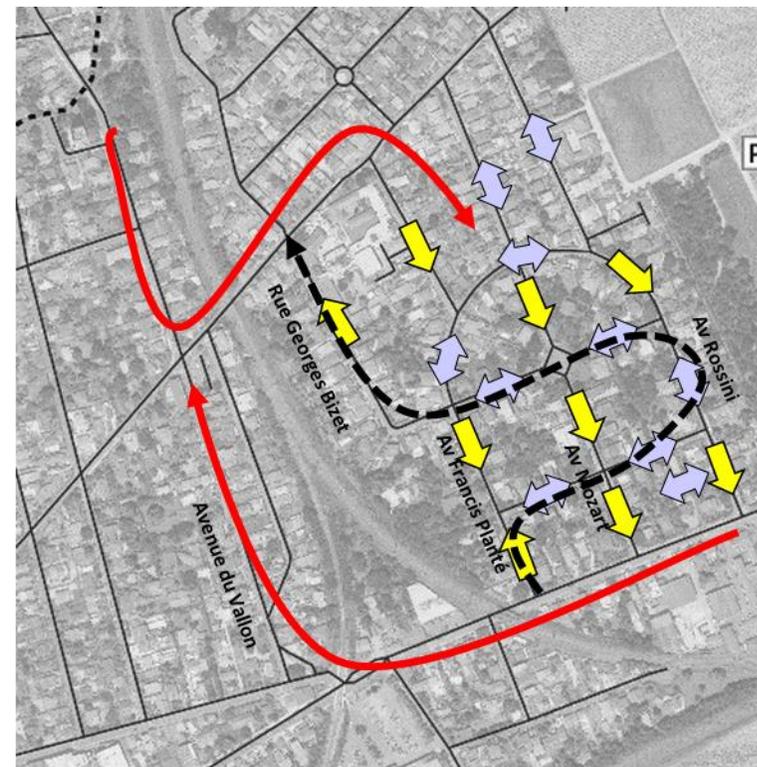
Limitation des shunts	La contrainte semble trop faible pour un réel effet dissuasif.
Desserte riveraine	Le retour dans le quartier des Musiciens est limité à une voie mais la desserte interne n'est que peu impacté.
Apaisement des circulations sur Jean Cordier	Limite fortement les retours sur Jean Cordier depuis le sud. Toutefois la section sous l'ouvrage SNCF reste fortement circulée pour la liaison nord -> sud.
Reports de trafics	Faible report des trafics



-  Itinéraires de report des trafics après la mise à sens unique
-  Sens unique existant
-  Sens de circulation modifié
-  Double sens maintenu

Les impacts du projet sur le quartier des Musiciens : proposition 2

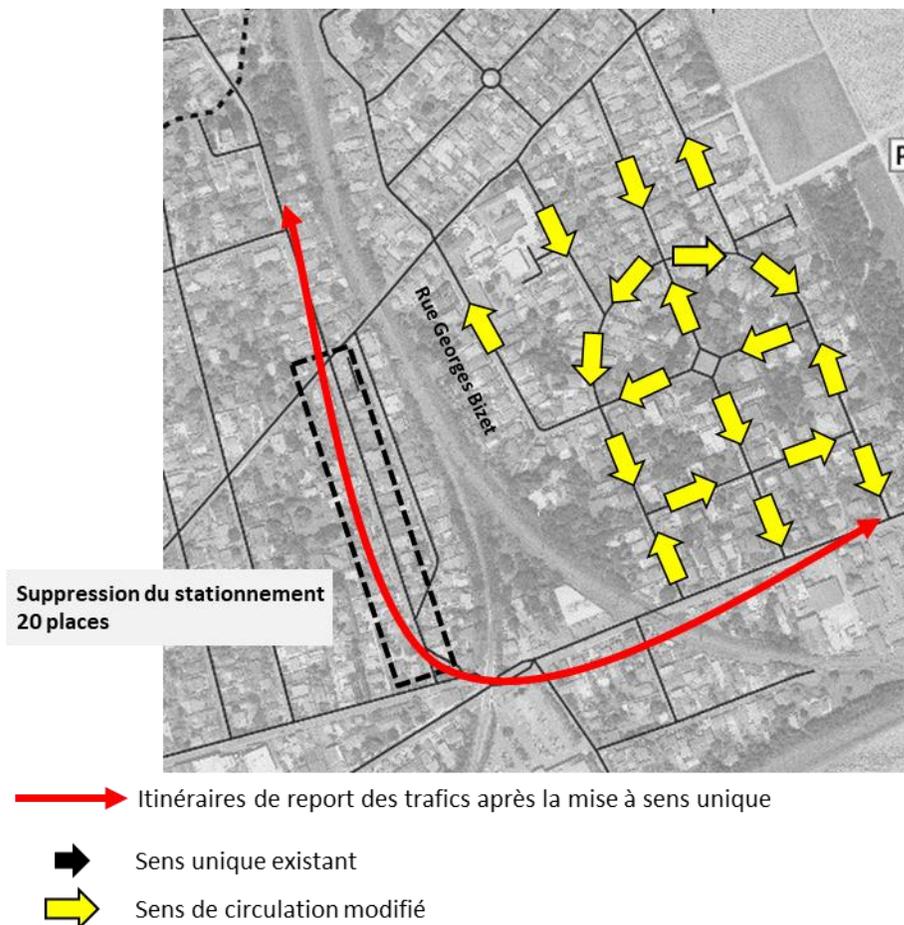
Limitation des shunts	Rend la traversée du quartier des musiciens plus complexe depuis le sud. Mais elle reste rapide depuis le nord.
Desserte riveraine	Complexifiée mais maintenue. Le sens unique permettra d'apaiser les flux.
Apaisement des circulations sur Jean Cordier	Limite fortement les retours sur Jean Cordier depuis le sud. Toutefois la section sous l'ouvrage SNCF reste fortement circulée pour la liaison nord -> sud.
Reports de trafics	Maintien important des véhicules sur Jaurès.



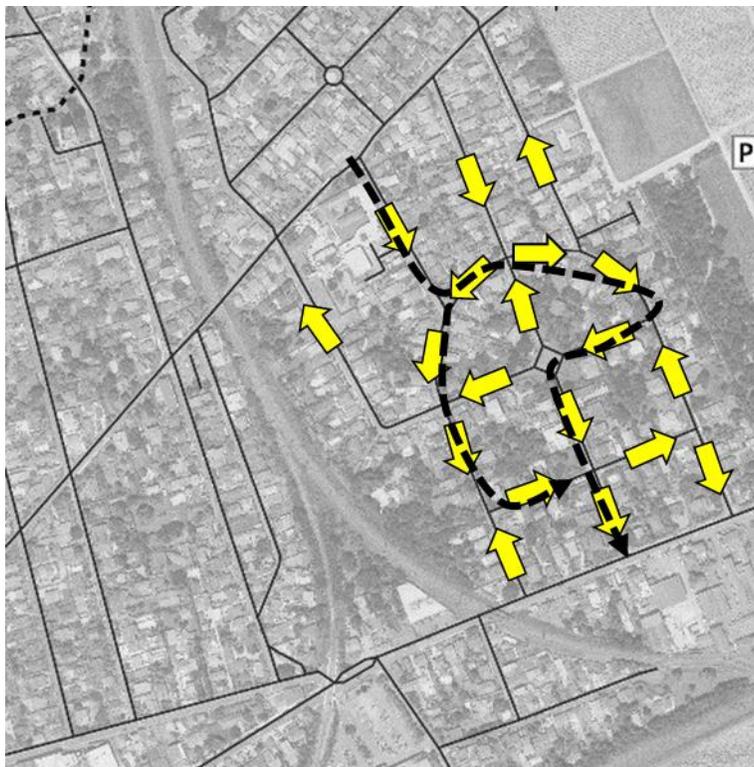
-  Itinéraires de report des trafics après la mise à sens unique
-  Sens unique existant
-  Sens de circulation modifié
-  Double sens maintenu

Les impacts du projet sur le quartier des Musiciens : proposition 3

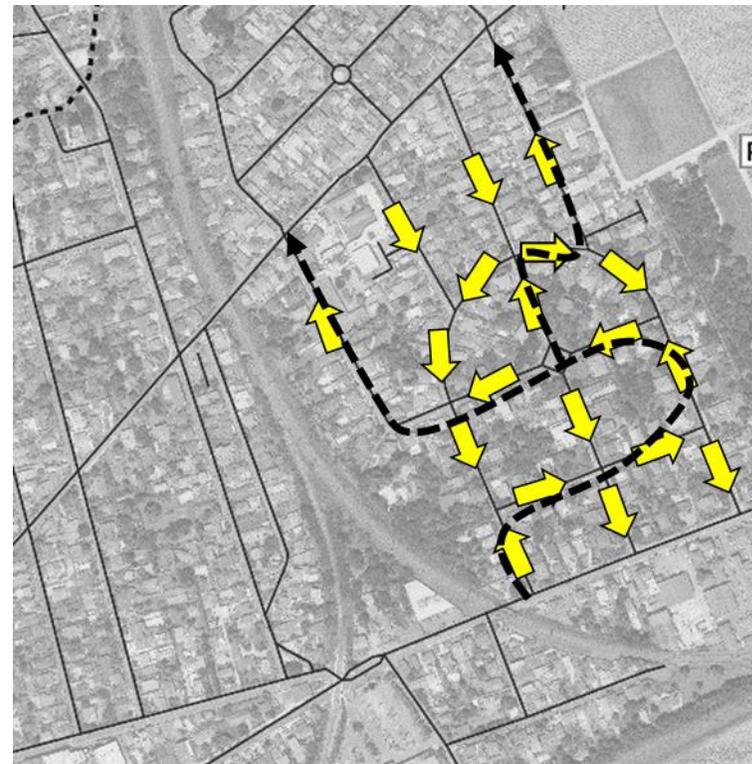
Limitation des shunts	Complexifie les traversées du quartier des Musiciens
Desserte riveraine	Complexifiée mais efficace par la redondance des itinéraires. Toutefois, une seule voie d'accès depuis l'avenue Jean Jaurès.
Apaisement des circulations sur Jean Cordier	Permet d'apaiser un peu plus en limitant l'itinéraire par le secteur des Musiciens.
Reports de trafics	Bloquera fortement les flux sur l'avenue Nancel Pénard et l'avenue Jean Jaurès. Fluidité du carrefour ?



Les impacts du projet sur le quartier des Musiciens : proposition 1



Itinéraires en sortie de l'avenue Jean Cordier
Une sortie rapide vers l'avenue Jean Jaurès.

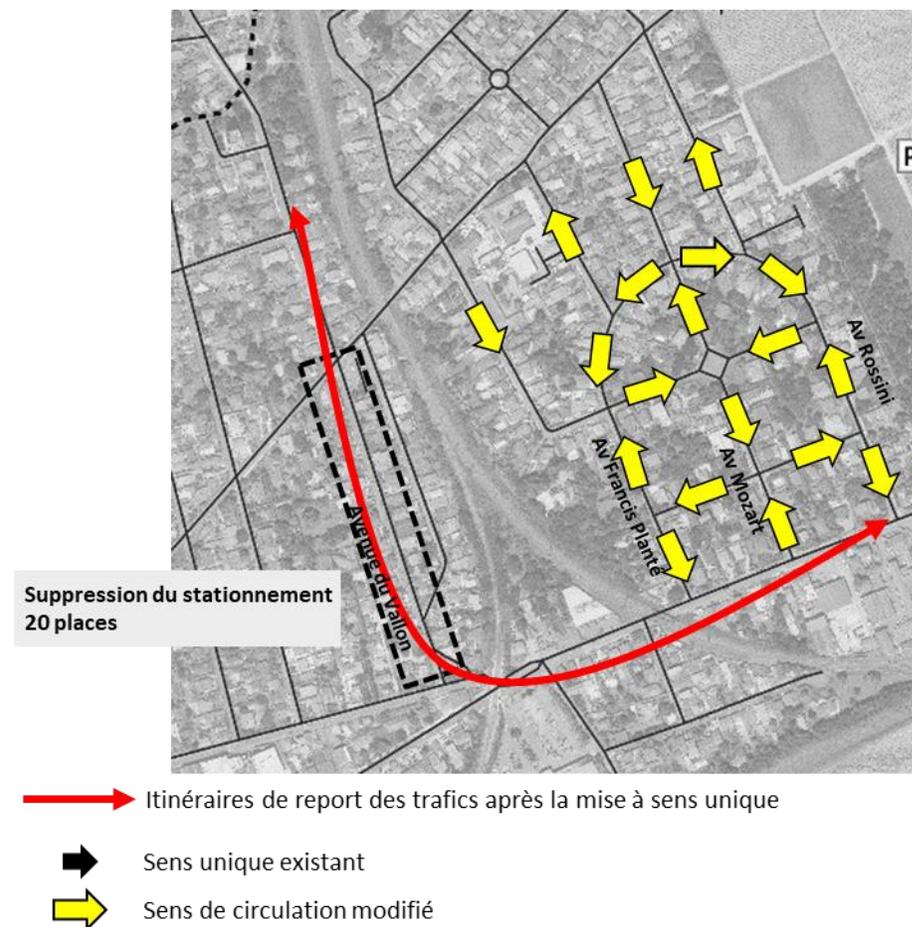


Itinéraires de retour vers l'avenue Jean Cordier
Un parcours sinueux du quartier.

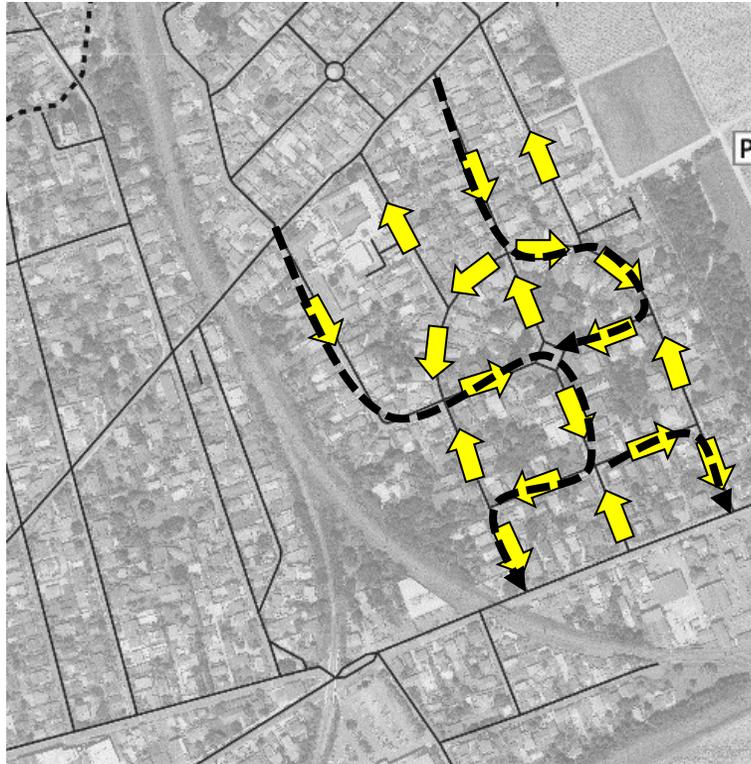
-  Itinéraires de traversée du secteur
-  Sens unique existant
-  Sens de circulation modifié

Les impacts du projet sur le quartier des Musiciens : proposition 4

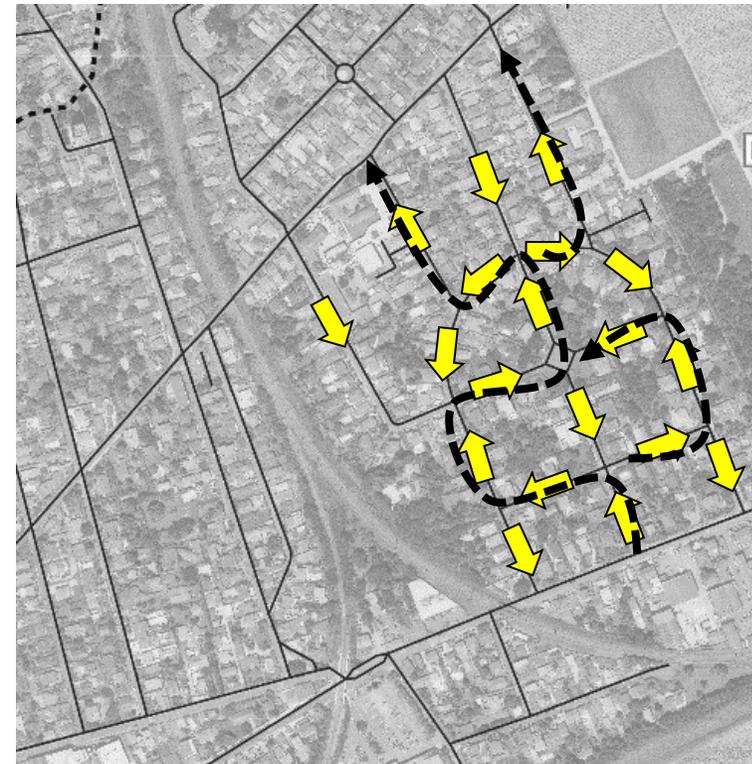
Limitation des shunts	Complexifie très fortement les traversées du quartier des Musiciens
Desserte riveraine	Très complexifiée mais efficace par la redondance des itinéraires. Toutefois, une seule voie d'accès depuis l'avenue Jean Jaurès.
Apaisement des circulations sur Jean Cordier	Permet d'apaiser plus en limitant l'itinéraire par le secteur des Musiciens.
Reports de trafics	Bloquera fortement les flux sur l'avenue Nancel Pénard et l'avenue Jean Jaurès. Fluidité du carrefour ?



Les impacts du projet sur le quartier des Musiciens : proposition 4



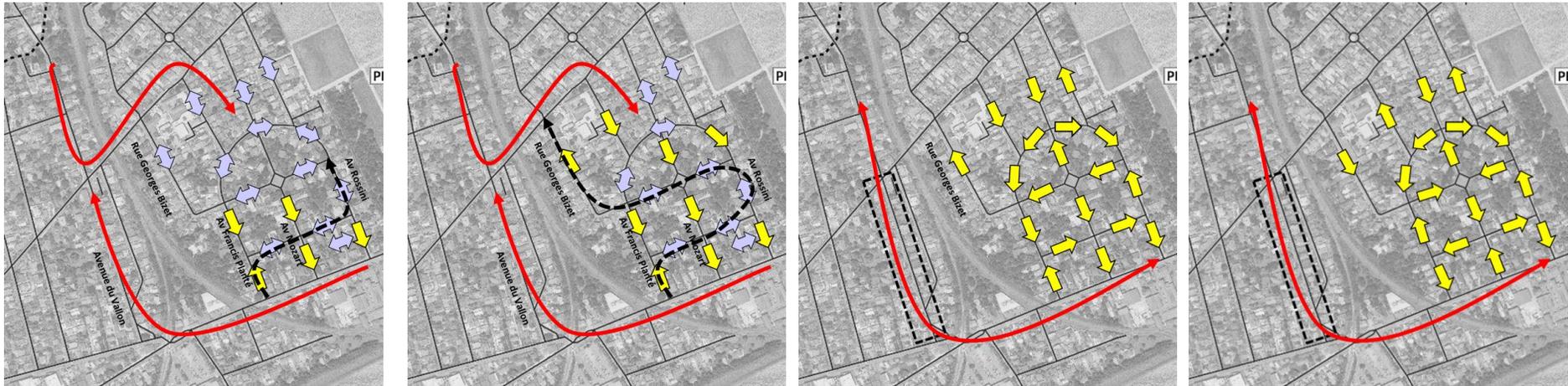
Itinéraires en sortie de l'avenue Jean Cordier
Une sortie rapide vers l'avenue Jean Jaurès.



Itinéraires de retour vers l'avenue Jean Cordier
Un parcours sinueux du quartier.

-  Itinéraires de traversée du secteur
-  Sens unique existant
-  Sens de circulation modifié

Les impacts du projet sur le quartier des Musiciens : synthèse



Limitation des shunts	≈	+	++	+++
Desserte riveraine	≈	≈	-	--
Apaisement des circulations sur Jean Cordier	-	+	+	++
Reports de trafics	≈	++ Sur Vallon et Pénard/Jaurès. Carrefour fonctionnel ?	++ Sur Vallon et Pénard/Jaurès. Carrefour fonctionnel ?	+++ Sur Vallon et Pénard/Jaurès. Carrefour fonctionnel ?

Le projet au niveau du quartier du Vallon

RESPUBLICA



Zoom sur le quartier du Vallon

- Des voies très étroites avec du stationnement sur voirie contraignant les circulations
- Des voies peu circulées aujourd'hui

Objectifs du plan de circulation :

Obliger les véhicules venant de l'ouest à rester sur l'avenue Nancel Pénard.

Apaiser les circulations des voiries résidentielles au gabarit réduit.



Av. des Erables



Av. Maurice Faye

LÉGENDE
Mesure des emprises

	Emprise > 12 m
	Emprise d'environ 10 m
	Emprise d'environ 9 m
	Emprise d'environ 8 m et moins

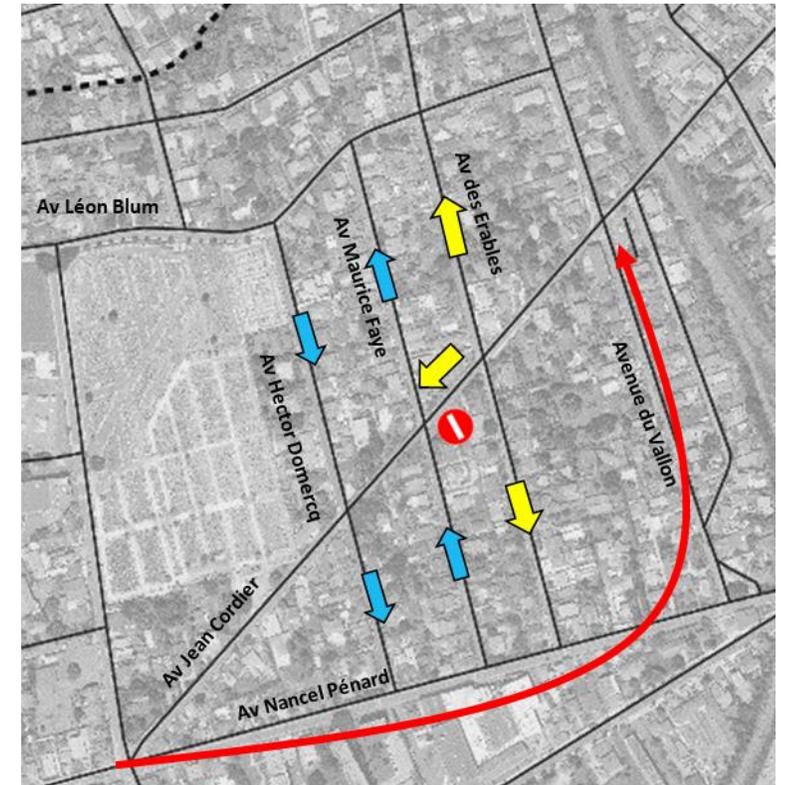


 Itinéraires de report des trafics après la mise à sens unique

 Sens unique existant

Les impacts du projet sur le quartier du Vallon : proposition 1

Limitation des shunts	Coupe la possibilité de revenir sur l'avenue Jean Cordier.
Desserte riveraine	Quelques allongements de parcours, notamment un accès depuis l'est seulement possible par l'av du Vallon.
Apaisement des circulations sur Jean Cordier	Permet d'apaiser la section ouest de l'avenue depuis son entrée.
Reports de trafics	Les flux voulant poursuivre vers l'est se reporteront sur l'avenue Nancel Pénard.

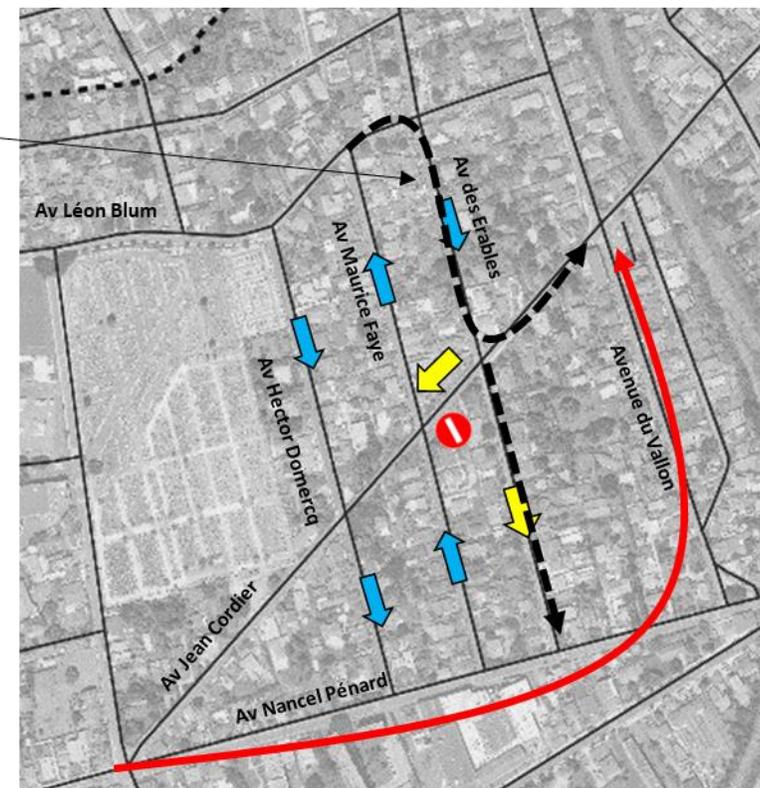


-  Itinéraires de report des trafics après la mise à sens unique
-  Sens unique existant
-  Sens de circulation modifié
-  Modification optionnelle du sens de circulation

Les impacts du projet sur le quartier du Vallon : proposition 2

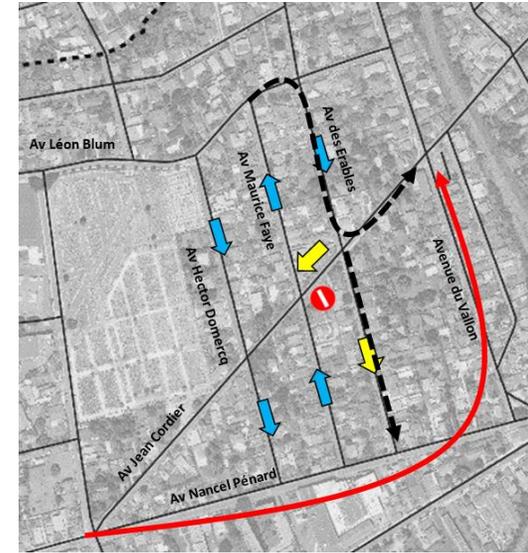
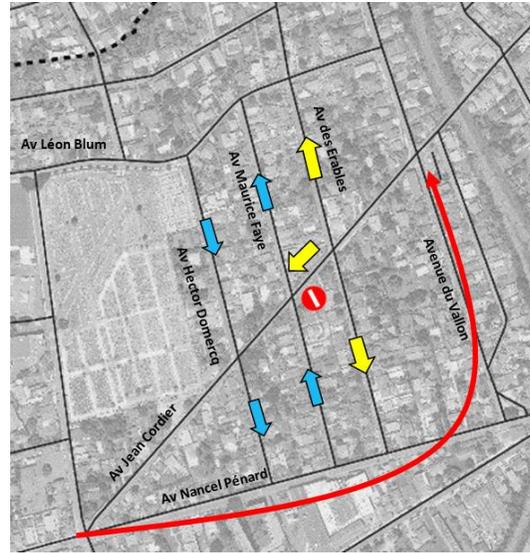
Limitation des shunts	Coupe la possibilité de revenir sur l'avenue Jean Cordier depuis Nancel Pénard. Pourrait toutefois inciter à couper par l'avenue des Erables quand on vient de L'avenue Léon Blum.
Desserte riveraine	Quelques allongements de parcours mais raisonnables.
Apaisement des circulations sur Jean Cordier	Permet d'apaiser la section ouest de l'avenue depuis son entrée. Le shunt pourrait charger Jean Cordier.
Reports de trafics	Les flux voulant poursuivre vers l'est se reporteront sur l'avenue Nancel Pénard.

Shunt potentiel si l'avenue du Vallon sature.



-  Itinéraires de report des trafics après la mise à sens unique
-  Shunts possibles
-  Sens unique existant
-  Sens de circulation modifié
-  Modification optionnelle du sens de circulation

Les impacts du projet sur le quartier du Vallon : synthèse



Limitation des shunts	++	- Opportunité de shunt pour Léon Blum
Desserte riveraine	- partie Ouest seulement accessible par Vallon	≈
Apaisement des circulations sur Jean Cordier	++	+ Mais le shunt pourrait venir charger l'avenue
Reports de trafics	+	+

Proposition complémentaire :
suppression de la vingtaine de places de stationnement sur Vallon entre Cordier et Nancel Pénard

Le projet Cordier au niveau des quartiers Verthamon Haut-Brion

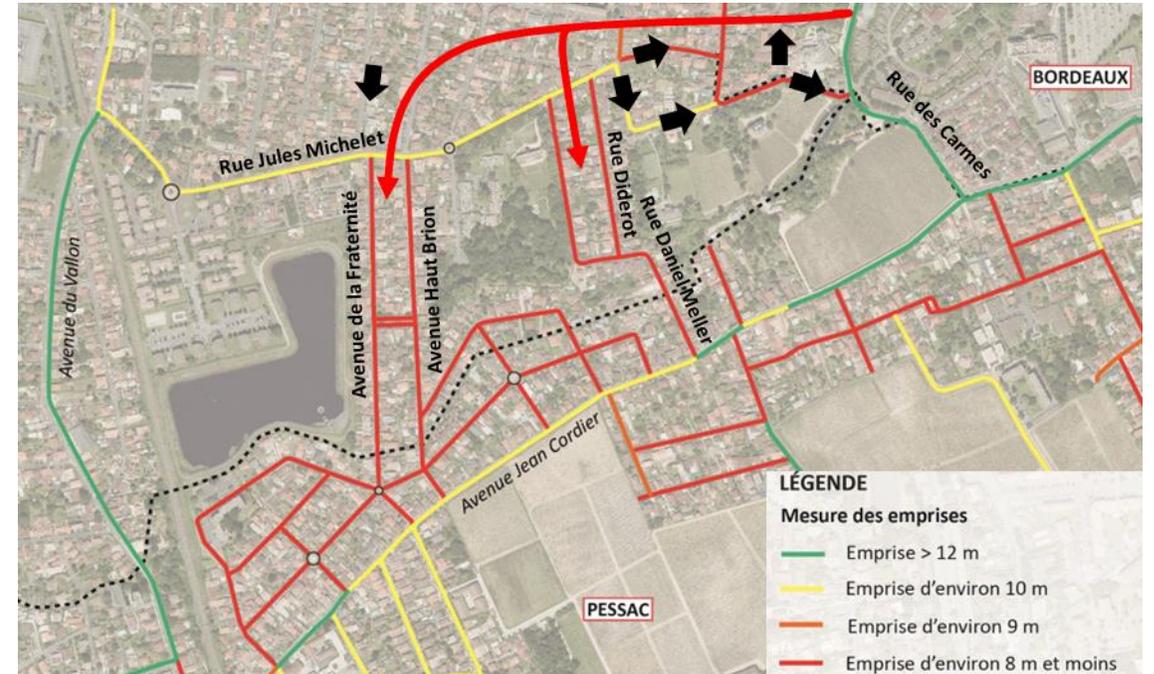
RESPUBLICA

Zoom sur l'avenue Jean Cordier dans le secteur nord de Verthamon Haut-Brion (autour du Peugeot)

- Des voies étroites avec du stationnement sur voirie contraignant les circulations
- Quelques sens uniques côté Mérignac
- Un secteur hors des circulations

Objectifs du plan de circulation :

Limiter l'entrée depuis le nord en rendant l'itinéraire peu attractif pour revenir sur Jean Cordier.
Apaiser les circulations des voiries résidentielles au gabarit réduit.



Rue de l'Entente



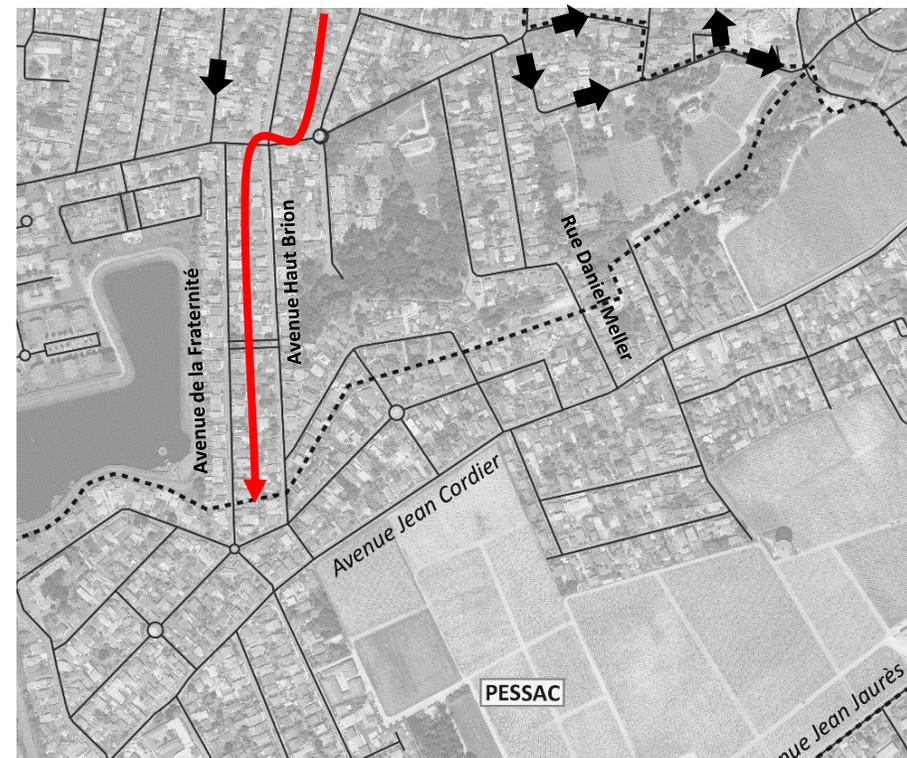
Rue Diderot

➔ Itinéraires de report des trafics après la mise à sens unique

➔ Sens unique existant

Les impacts du projet sur le secteur nord de Verthamon Haut-Brion : proposition 2

Limitation des shunts	Itinéraire déjà peu attractif aujourd'hui.
Desserte riveraine	Pas de modification
Apaisement des circulations sur Jean Cordier	Peu d'incidence
Reports de trafics	Pas de changement

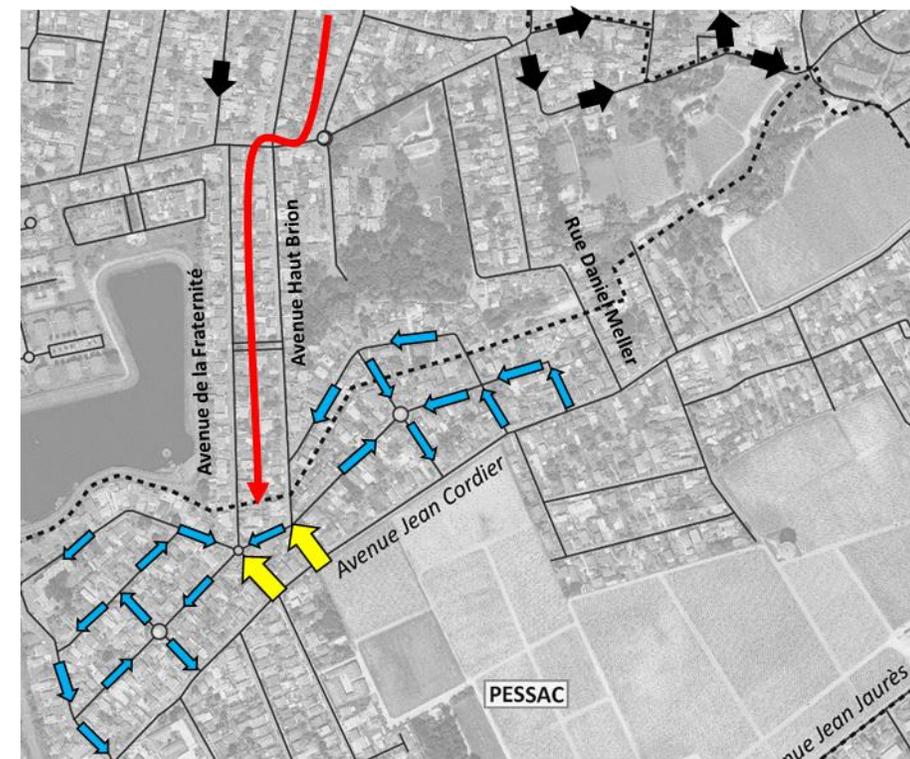


 Itinéraires de report des trafics après la mise à sens unique

 Sens unique existant

Les impacts du projet sur le secteur nord de Verthamon Haut-Brion : proposition 1

Limitation des shunts	Itinéraire déjà peu attractif aujourd'hui.
Desserte riveraine	Maintenue même si un peu plus complexe pour apaiser les circulations.
Apaisement des circulations sur Jean Cordier	Limite les retours par le nord.
Reports de trafics	Pas de changement



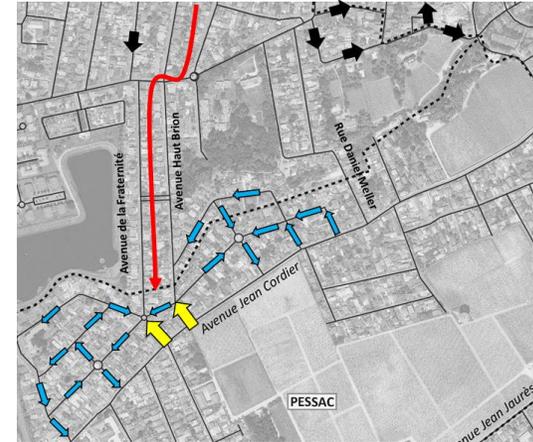
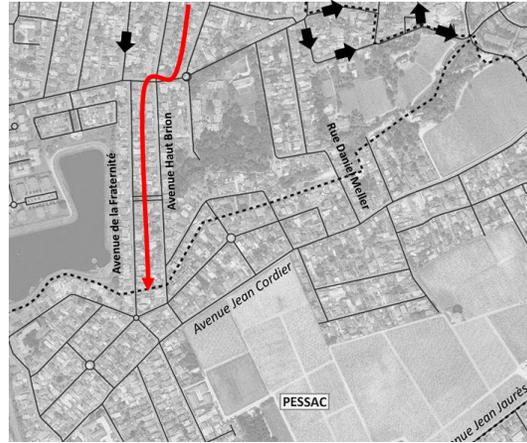
 Itinéraires de report des trafics après la mise à sens unique

 Sens unique existant

 Sens de circulation modifié

 Modification optionnelle du sens de circulation

Les impacts du projet sur le secteur nord de Verthamon Haut-Brion : synthèse



Limitation des shunts	≈	≈
Desserte riveraine	≈	+
Apaisement des circulations sur Jean Cordier	≈	+
Reports de trafics	≈	≈

Zoom sur l'avenue Jean Cordier et le secteur de Verthamon Haut-Brion, au sud de l'avenue Jean Cordier

- Des voies étroites avec du stationnement sur voirie contraignant les circulations
- Un plan de circulation existant côté Bordeaux
- Un secteur hors des circulations

Objectifs du plan de circulation :

Limiter l'entrée depuis l'est en rendant l'itinéraire peu attractif pour revenir sur Jean Cordier.

Apaiser les circulations des voiries résidentielles au gabarit réduit.



Rue de Tunis



Rue de Berliquet

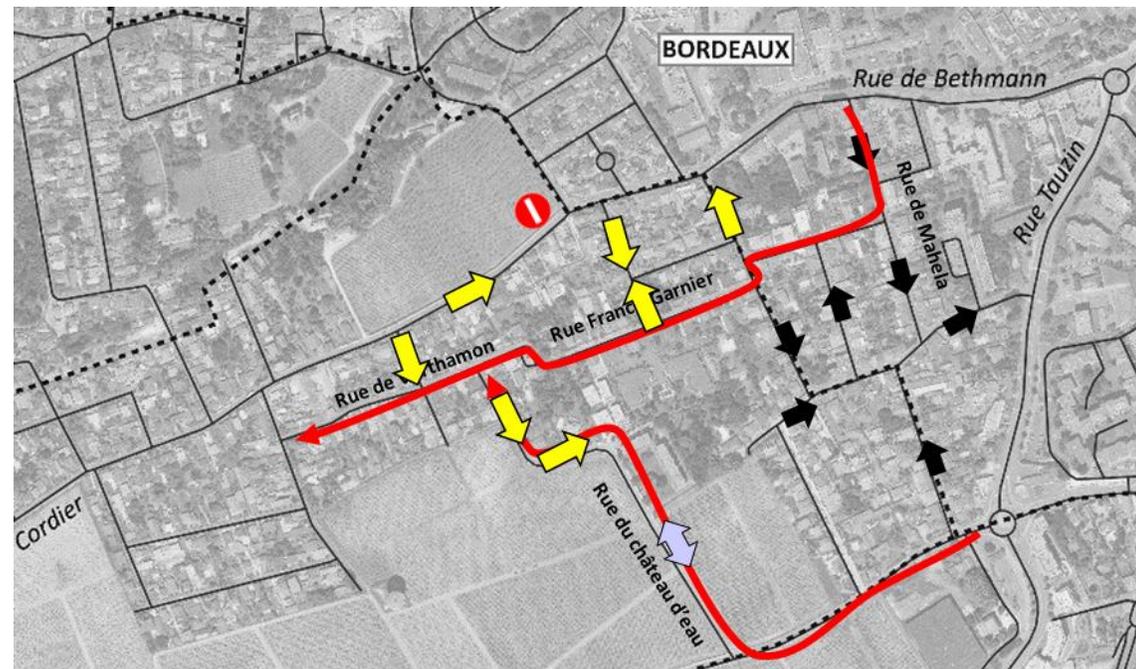


→ Itinéraires de report des trafics après la mise à sens unique

→ Sens unique existant

Les impacts du projet sur le secteur Verthamon Haut-Brion : proposition 1

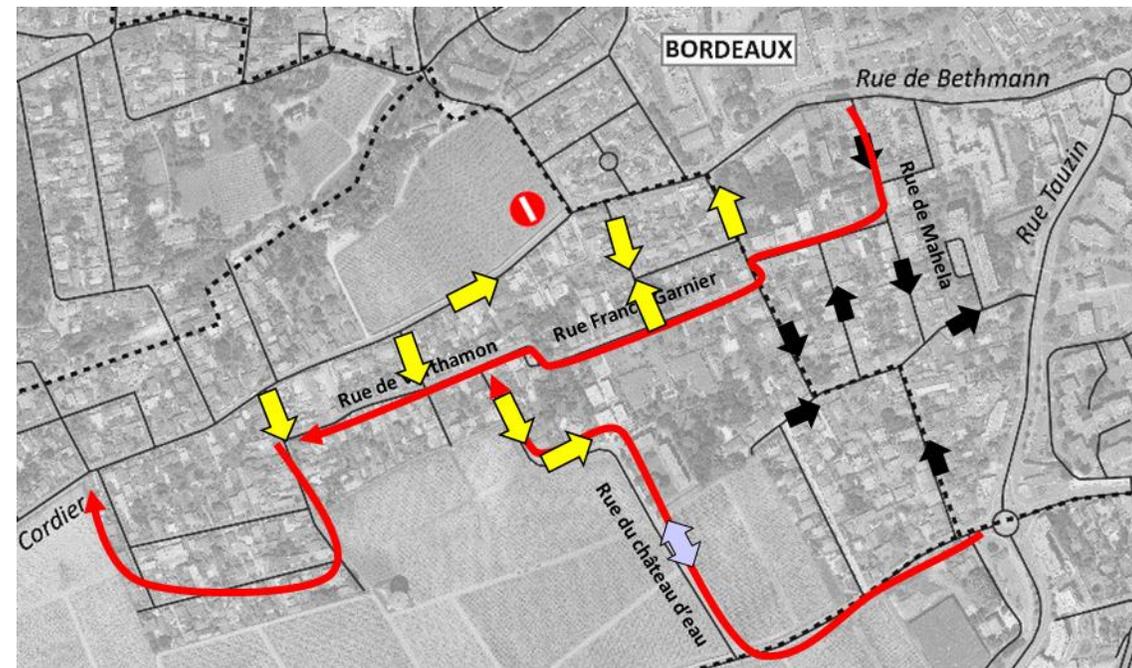
Limitation des shunts	Effective depuis Jaurès, il reste une possibilité de revenir sur Cordier en passant par les voies de Bordeaux
Desserte riveraine	Va induire des flux supplémentaires sur les rues Verthamon et Garnier. Mais les itinéraires ne sont pas impactés outre mesure
Apaisement des circulations sur Jean Cordier	Fort, le retour sur Jean Cordier n'est plus permis depuis le sud et est rendu complexe depuis le nord.
Reports de trafics	Report important sur le réseau de cat. 2.



-  Itinéraires de report des trafics après la mise à sens unique
-  Sens unique existant
-  Sens de circulation modifié

Les impacts du projet sur le secteur Verthamon Haut-Brion : proposition 2

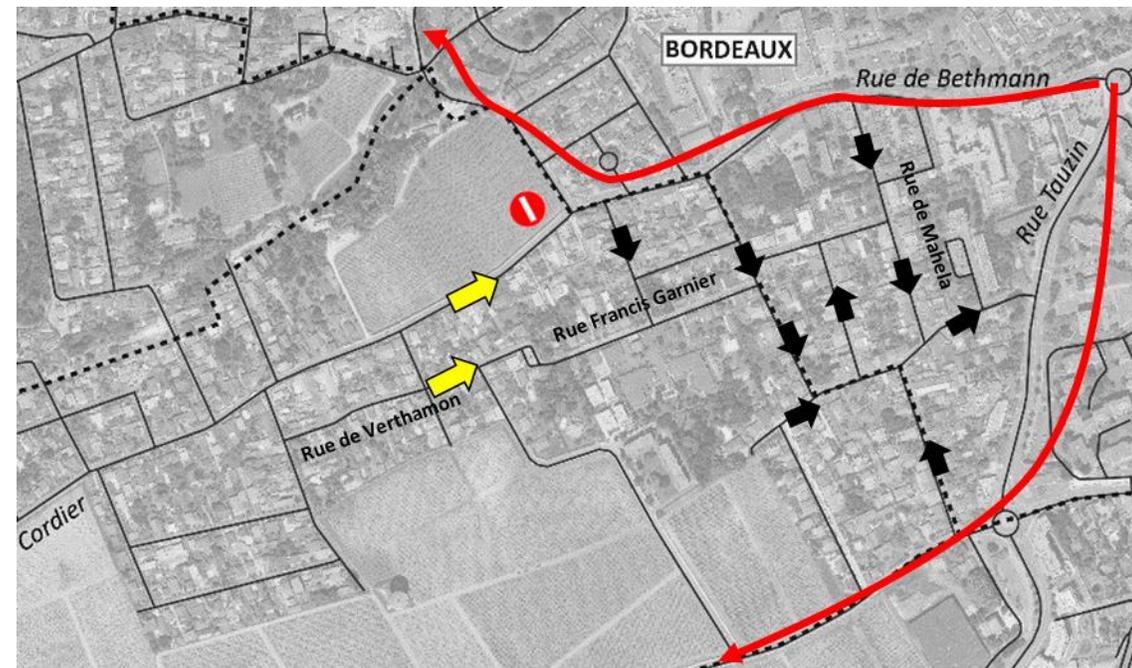
Limitation des shunts	Effective depuis Jaurès, il reste une possibilité de revenir sur Cordier en passant par les voies de Bordeaux
Desserte riveraine	Va induire des flux supplémentaires sur les rues Verthamon et Garnier et une sortie sur Gallieni qui n'est pas adaptée.
Apaisement des circulations sur Jean Cordier	Fort, le retour sur Jean Cordier n'est plus permis depuis le sud et est rendu complexe depuis le nord.
Reports de trafics	Report important sur le réseau de cat. 2.



-  Itinéraires de report des trafics après la mise à sens unique
-  Sens unique existant
-  Sens de circulation modifié

Les impacts du projet sur le secteur Verthamon Haut-Brion : proposition 3

Limitation des shunts	Coupe toute opportunité de shunt depuis l'est
Desserte riveraine	Pas de changement côté Bordeaux mais entraîne d'important détours pour les riverains habitants du côté Pessac (report par Jaurès ou par le secteur Fraternité).
Apaisement des circulations sur Jean Cordier	Important, le trafic est empêché de revenir par ce secteur.
Reports de trafics	Le flux sera totalement bloqué et devra trouver d'autres itinéraires. Risque de saturation avant d'arriver à l'équilibre.

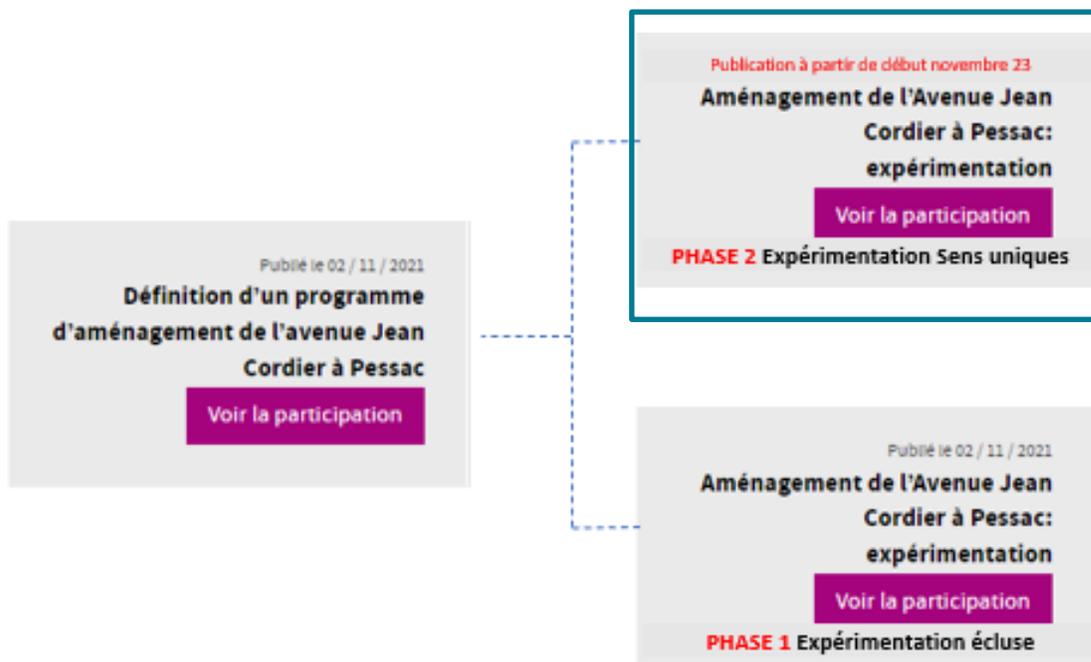


-  Itinéraires de report des trafics après la mise à sens unique
-  Sens unique existant
-  Sens de circulation modifié

Le site de participation

Informez-vous et réagissez sur le projet et la concertation

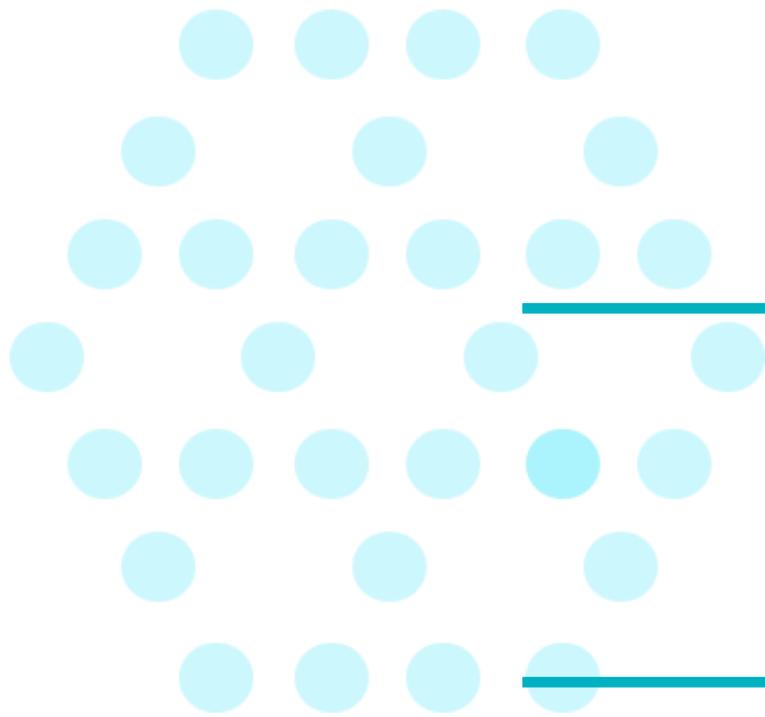
Sur le site [Participation Bordeaux Métropole \(bordeaux-metropole.fr\)](https://participation.bordeaux-metropole.fr)



En précisant : « thématique Déplacements », pour faciliter le repérage puis « Cordier » :

[Phase 2 - Aménagement de l'avenue Jean Cordier à Pessac : Expérimentation de sens uniques | Participation Bordeaux Métropole \(bordeaux-metropole.fr\)](https://participation.bordeaux-metropole.fr)

The screenshot shows the website interface for the participation project. At the top, there is a navigation bar with 'PARTICIPATION' in a large purple font, the 'BORDEAUX MÉTROPOLE' logo, and a search bar. Below the navigation bar, there are links for 'PARTICIPATIONS PAR THÉMATIQUES', 'CARTE DES PARTICIPATIONS', 'AGENDA', 'COMMUNAUTÉ', 'AIDE', and 'CONTACT'. The main content area features the title 'PHASE 2 - AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE JEAN CORDIER À PESSAC : EXPÉRIMENTATION DE SENS UNIQUES' in large, bold letters. Below the title, there are buttons for 'PARTAGER' and 'SUIVRE CETTE PARTICIPATION'. The text explains that the participation is part of the project 'Aménagements de l'avenue Jean Cordier à Pessac'. A section titled 'PARTICIPATION EN COURS' (dated 27 / 10 / 2023) describes the project's goals: to reorganize the Avenue Jean Cordier to facilitate active mobility (pedestrians and cyclists). It lists six key orientations: improve pedestrian crossings, secure pedestrian crossings, improve cycling conditions, improve street lighting, make public transport more accessible, and calm traffic. A photograph shows a street with a raised platform in front of a school. Below the photo is the caption 'CARREFOUR DEVANT L'ÉCOLE TRAITÉ EN PLATEAU SURÉLEVÉ'. A simplified participation calendar is shown on the right, listing dates and events: 16/11/2023 (Réunion sectorielle #0), 15/11/2023 (Réunion sectorielle #2), 13/11/2023 (Réunion sectorielle #6), and 27/10/2023 (Ouverture de la concertation). At the bottom, a yellow box lists 'Éléments clés': 2 KMS de voirie, 1 PONT SNCF, and + 6000 VEHICULES par jour.



A vous la parole !

Merci de votre attention.

Stéphane Mari

Adjoint aux proximités, mobilités, sécurité et espaces publics. Conseiller métropolitain

Jérémy Landreau

Adjoint au Maire délégué à la transition écologique, la biodiversité, l'hygiène et la propreté